*** Compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire***

***Du mardi 12 mai 2020***

**Présents :**

- Mme Formen, Mme Maudet, M. Chenevat, Mme Lorent-Attia, Mme Bayou enseignants.

- Mme Ferrières, Mme Angot, Mr Pipiorski et Mme Surdon ; parents élus titulaires.

- Mme Maltas et Mme Marsault ; parents élus suppléants.

- M. Avenet ; Maire.

**Excusés :**

-Mr Durand, Inspecteur de l’Education Nationale.

-Mme Chauveau, Mme Berthelot ; parents élus suppléants.

La séance débute à 18h38.

Désignation d’un secrétaire de séance : Mme Lorent-Attia.

1. **Rappel du protocole sanitaire**

L’accueil des enfants se fera par quatre points de passage différents afin d’éviter que les élèves des classes ne se croisent :

• Entrée classe Mme Maudet par la porte du dortoir de la classe de PS/MS

• Entrée classe Mme Formen par le portail de la maternelle

• Entrée classe Mme Lorent-Attia et Mme Bayou par le portail de la cantine

• Entrée classe de Mr Chenevat par le portail central (habituel à l’accueil)

Il est prohibé de rentrer au sein de l’établissement scolaire pour les parents. Il est demandé de rester derrière une barrière et de respecter les gestes barrières avec les autres familles présentes. Merci également de repartir immédiatement après avoir déposé les enfants.

Les parents doivent fournir un panier repas dans une glacière ou un sac isotherme. Les enfants mangeront dans leurs salles de classe respectives en présence de leur enseignant et d’un agent municipal. Il est préconisé de fournir des sandwichs. La responsabilité de la pause méridienne incombe toujours à la municipalité. Les enseignants sont seulement présents pour aider les agents. Il n’y a pas de TAPS, ni de Garderie.

Le lavage des mains de vos enfants doit être effectué au préalable au domicile avant le départ pour l’école et au retour au domicile après l’école. Chaque classe possède son propre lavabo. Le lavage des mains sera répété avant et après la classe, les récréations, le passage aux toilettes, les repas et chaque fois que les mains seront souillées. Il sera privilégié l’utilisation du savon et de l’eau.

La température de votre enfant doit être prise avant le départ du domicile. En cas de fièvre, merci de ne pas emmener votre enfant à l’école. Rappel seuil de température : 37,8.

La désinfection des locaux sera effectuée par une brigade d’agents mise en place par la mairie et présente au sein de l’établissement. Le nettoyage des locaux sera effectué à chaque récréation, à toutes les pauses méridiennes et chaque soir après la classe. Le nettoyage des sanitaires sera effectué à chaque passage individuel des enfants. Les aérations des locaux seront effectuées durant les temps de pause, c’est-à-dire : le matin avant l’arrivée des enfants, aux récréations, sur le temps de pause méridienne et le soir après la sortie des enfants.

Chaque salle de classe a été aménagée et n’accueillera pas plus de 15 élèves en élémentaire et 10 élèves en maternelle. Chaque table est distanciée pour avoir 4 m2 par élève. La circulation dans les couloirs a été adaptée afin d’éviter le brassage entre classe. Un marquage au sol a été effectué par la mairie afin que les élèves respectent la distanciation sociale. Le but étant d’éviter les croisements entre les classes.

Durant les récréations, chaque classe se verra attribuée une cour de récréation. La Mairie a permis cet aménagement.

Le port du masque est prohibé en maternelle et non obligatoire en élémentaire pour les élèves. La règle générale applicable étant la distanciation sociale. En revanche, les adultes présents porteront tous des masques. De même, il est laissé aux parents la possibilité de doter leur enfant d’un masque.

**Si un cas de Covid19 est suspecté** :

Isolement immédiat de l’élève avec un masque pour les enfants en âge d’en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l’attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l’éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu’ils viennent chercher l’élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l’opportunité et des modalités de dépistage de l’élève le cas échéant.

Un appui du médecin ou de l’infirmier de l’éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. Poursuite stricte des gestes barrière. L’élève ne pourra revenir en classe qu’après un avis du médecin.

En cas de test positif : la municipalité a fait le choix de la fermeture de l’école en accord avec la direction. La famille pourra être accompagnée dans l’évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d’isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Questions diverses :

* Les produits utilisés sont-ils aux normes exigées ?

Mr Le Maire confirme que oui. Mme Maudet ajoute que les toilettes sont essuyées pour éviter les lésions.

* Mr Le Maire ajoute que s’il devenait impossible de respecter ce protocole en cas d’agents absents par exemple, une classe ou l’école pourrait être amenée à fermée
* Mme Lorent-Attia ajoute que l’entrée des PS/MS le 25 Mai lui semble compliqué. Mr Le Maire est d’accord. La reprise des PS/MS semble complexe à mettre en place, et une importante réserve est émise. Elle sera décidée au regard des prochaines semaines.
1. **Validation du protocole sanitaire**

Le protocole sanitaire est soumis au vote à main levée. Il est validé à l’unanimité par les participants présents à la réunion.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h59.

 La secrétaire, La présidente,

 Mme Lorent-Attia Mme Lorent-Attia